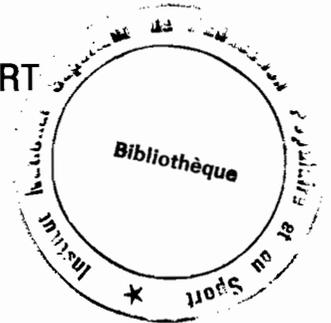


MEMOIRE DE MAITRISE
ES-SCIENCES ET TECHNIQUES
DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT



THEME :

1
IMPACT DU PLACEMENT ET DE LA PERCEPTION
SUR LA QUALITE D'APPRECIATION DE LA LOI 11

présenté par :
Ndiaga DIOP

Sous la direction de :
M. Mama SOW,
Docteur es-STAPS,
Professeur à l'I.N.S.E.P.S

ANNEE UNIVERSITAIRE
1986 - 1987

- D E D I C A C E S -

Je dédie ce travail :

- A mon père et ma mère pour tout ce qu'ils ont fait pour moi
- A tous mes parents
- A tous mes amis
- A tous les étudiants de l'INSEPS
- A tous ceux qui ont contribué à la réussite de mes études

R E M E R C I E M E N T S

Je remercie très sincèrement :

- Monsieur Mama SOW, Docteur es-STAPS, pour avoir accepté de guider et de corriger mon travail avec un soutien indéfectible.

- Monsieur Saliou DIA, mon frère et ami, pour ses conseils, son soutien moral et matériel de toujours et son apport pour la confection de ce document.

- Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette étude notamment :

- Monsieur Chérif Mouhamed AIDARA

- Monsieur Amadou DIALLO

- Madame YEKPE pour l'impression de ce document

- Tous mes amis de "BONN" qui m'ont toujours aidé sur tous les plans

- Tous les arbitres de football qui ont bien voulu collaborer avec moi.

	<u>PAGES</u>
INTRODUCTION GENERALE	
Chapitre I - Historique et évolution	6
1.1. Historique	10
1.2. Evolution	11
1.2.1. Evolution et son influence dans les systèmes de jeu	11
1.2.1.1. Mise en forme initiale jusqu'au quinconce	11
1.2.1.2. Du quinconce au W.M.	14
1.2.1.3. Du W.M. au jeu moderne	16
1.2.2. Exceptions	20
1.2.2.1. Balle à terre	20
1.2.2.2. Rentrée de touche	21
1.2.2.3. Coup de pied de but	22
1.2.2.4. Coup de pied de coin	21
1.3. La loi - règles à retenir	21
Chapitre II - Recensement des critiques sur l'arbitrage, la loi 11 en question	23
2.1. Les arbitres	24
2.2. Les entraîneurs	25
2.3. Les pratiquants	25
2.4. Les spectateurs	26
Chapitre III - Méthodologie	28
3.1. Population à observer	28
3.2. Technique de collecte des données	29
3.3. Limites de la procédure	32

.../...

Chapitre IV - Présentation et analyse des résultats	34
4.1. Légende des tableaux	34
4.2. Les tableaux	35
4.3. L'analyse des résultats	45
 CONCLUSION GENERALE	 50
 Annexes	 53
 Bibliographie	 65

INTRODUCTION GENERALE

Le développement sans précédent du sport et l'évolution des sciences et des méthodes sur lesquelles il s'appuie ne sont plus à démontrer.

De ce développement, découle une constatation dans le domaine des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), une prolifération des sports. A ce niveau, le football, activité reine, demeure la discipline la plus populaire au Sénégal voire dans le monde avec un grand nombre de pratiquants et de sympathisants.

Cet engouement s'explique en partie par la simplicité du football. En effet, ce sport ne demande pas des moyens coûteux. Un ballon et un terrain suffisent pour jouer au football.

Depuis que le football est devenu une branche importante de l'industrie du spectacle et met en jeu des intérêts considérables, voire des intérêts politiques sous le pavillon du prestige national, son importance ne cesse de s'accroître. L'exemple de l'opération "Caire 86" au Sénégal ayant mobilisé les forces gouvernementales et populaires autour d'une volonté commune est édifiant. Mais il nous semble que les Brésiliens ainsi que bien d'autres comme les Anglais, les Français, les Egyptiens pour ne citer que ceux là sont allés plus loin avec une mobilisation et un dévouement plus importants. Les joueurs sont même quelquefois assimilés à des idoles, voire à des dieux.

Ainsi, la recherche du rendement, du résultat par tous les moyens, s'est substitué, sous le vocable du "réalisme" au plaisir du jeu. Ce qui compte de nos jours, c'est de gagner des matches ou de ne pas perdre suivant l'objectif du moment. Ceci ne manque certainement pas d'avoir des conséquences sur le comportement des joueurs et des encadreurs et même du public qui n'hésitent pas à étaler toutes leurs armes pour venir à bout du résultat souhaité. Ces armes sont généralement contestations vives, anti-jeu, conduite violente...

.../...

Avoir sous sa responsabilité, la direction de telles parties n'est pas chose aisée pour les arbitres. Ainsi la connaissance des règles du jeu ne suffit pas. Il faut en plus des qualités physiques, morales, intellectuelles et techniques pour faire un bon arbitrage. C'est l'évolution et la vitesse du jeu qui demandent des qualités comme la rapidité à s'informer (dans le temps et dans l'espace) et la vitesse d'exécution qui sont la base d'un bon jugement. A cela, s'ajoute la maîtrise de soi et des joueurs, donc une forte personnalité.

L'arbitre est pour la partie de football ce que le magistrat est pour la société. Il est le garant du respect des lois et de l'esprit du jeu. C'est lui qui doit assurer le bon déroulement des matches et l'application des règles dans leurs principes, mais aussi le maintien de la sécurité des pratiquants.

L'arbitrage en football est un moyen de garantie pour le respect des lois et de l'esprit du jeu et par conséquent influe sur l'évolution et la qualité du jeu.

C'est pourquoi, les arbitres doivent faire preuve de beaucoup de maîtrise, de maturité et de clairvoyance pour faire progresser davantage l'arbitrage qui ne cesse d'être défié par les adeptes du football.

Les critiques apportées dans ce sens peuvent être une contribution pour atteindre le plus haut niveau de perfection possible. Force est de constater que dans ces critiques, la loi 11 n'a pas été épargnée.

Seule loi tactique parmi les dix sept (17) lois du jeu, la loi 11 présente un intérêt particulier. Ainsi, nous avons axé notre étude sur ce point du règlement. Ce qui fonde et motive notre choix sur l'étude de ce thème, c'est la conséquence que peuvent avoir la non application ou la mauvaise appréciation de la loi 11. Notre choix est ainsi guidé par le fait qu'elle soit sujette à discussion - beaucoup

d'équipes sénégalaises jouent la ligne ou la défense montante - et passible d'interprétation. Parce que le hors-jeu fait intervenir la position du ballon et du joueur hors-jeu. Etant donné que le hors-jeu se tire au départ du ballon alors que le joueur se situe au niveau du dernier défenseur ou plus près de ce dernier que la ligne de but, la non application de cette règle peut occasionner un but.

Sans nul doute, le résultat ne devrait pas être la seule chose recherchée pendant un match de football. Parce que outre le résultat, les éducateurs devraient viser d'autres qualités comme les notions d'entraide, de solidarité, de sociabilité pour parler du groupe, mais aussi de volonté, de dépassement de soi, du respect des règles et d'autrui s'adressant au joueur. Et tout cela doit être pris en compte pour le développement intégral de l'homme- aussi bien dans sa dimension spirituelle que corporelle.

Donc tout ce qui peut influencer sur le résultat d'un match et/ou sur le comportement des joueurs mérite une attention particulière.

Mais est-ce que les problèmes soulevés par l'arbitrage sont spécifiques au Sénégal ? Nous pensons que non. Mais c'est le cas sénégalais qui nous intéresse présentement. Le constat que nous avons fait au niveau de l'application de la loi 11 nous a amené à formuler l'hypothèse suivante : au Sénégal le plus grand nombre de hors-jeux sont tirés du côté opposé à celui du juge de touche et souvent par anticipation ou à retardement.

Ce thème peut être une contribution pour le travail des encadreurs, des éducateurs, des arbitres de football.

Nous nous intéressons particulièrement au problème de perception dans le temps et dans l'espace de certains éléments comme le ballon et le joueur hors-jeu. Mais aussi de placement sinon de position du juge de touche au moment où il lève son drapeau pour signaler le hors-jeu.

.../...

A notre connaissance, un tel sujet n'a jamais été traité. C'est fort de cela et de l'intérêt que renferme ce problème que nous voulons initier une telle investigation.

Ainsi nous nous sommes posés un certain nombre de questions sur lesquelles nous allons centrer notre réflexion.

L'histoire et l'évolution de la règle du hors-jeu peuvent-elles nous donner un bref aperçu sur la loi 11 et ses conséquences sur le jeu ?

Est-ce que les critiques faites à l'arbitrage et à la loi 11 en particulier sont toujours objectives, voire constructives ?

Quelle sera la méthode utilisée pour faire cette investigation ?

L'analyse des résultats obtenus peut-elle conduire dans la conclusion à affirmer ou à infirmer notre hypothèse selon laquelle au Sénégal le plus grand nombre de hors-jeux sont tirés du côté opposé à celui du juge de touche et souvent par anticipation ou à retardement ?

Auparavant, nous essayerons de définir certains termes qui nous semblent nécessaires pour mieux préciser les contours de ce travail : "côté opposé", "par anticipation", "à retardement" .

Le côté opposé est celui auquel fait face le juge de touche évoluant sur sa ligne.

Dans ses principes la loi 11 dit que le hors-jeu doit se siffler au départ du ballon.

Dans le cas qui nous intéresse, celui des arbitres sénégalais, ces derniers anticipent ou retardent souvent leur action de siffler. C'est ce qui nous amène à parler d' "anticipation" c'est-à-dire siffler avant le départ du ballon et de "retardement" c'est-à-dire siffler à la réception du ballon par le joueur hors-jeu ou son coéquipier.

.../...

CHAPITRE I - HISTORIQUE ET EVOLUTION DU HORS-JEU

La règle du hors-jeu est la seule loi tactique parmi les dix sept (17) lois du jeu. Sa complexité dans la pratique, du fait de certaines tactiques utilisées par les équipes, comme la défense en ligne, la ligne montante, oblige les joueurs et les arbitres à réfléchir, à penser davantage.

La réflexion de l'arbitre doit être d'autant plus poussée que le hors-jeu fait intervenir et la position du ballon et celle du joueur à sanctionner par rapport à ses adversaires. Cette réflexion doit être accompagnée d'une rapidité dans la prise de décision du fait de l'extrême fluidité des situations. Mais la question que nous nous posons est celle de savoir depuis quand le hors-jeu est apparu dans le football.

1.1. Historique

1823 marque la première différenciation entre le rugby et le football. En ce moment, l'usage des mains et des pieds était permis. Ce n'est qu'en 1863 que le football, véritable sport codifié prit naissance quand la scission avec le rugby fut consommée.

L'unanimité a été faite sur cette date de création du football par les Anglais. A cette époque, l'organisation au niveau des lignes (défensives et offensives) n'existait pas. L'offensive à outrance caractérisait le jeu d'alors. Ce qui faisait que tout le monde se regroupait autour du ballon, cible principale. Il arrivait que des joueurs se détachent pour se placer à côté du gardien en attendant de recevoir la balle et marquer le but sans opposition

La tactique, donc le règlement, parce que celui-ci s'élaborait dans l'éthique sportive permettait à un joueur de s'écarter volontairement du jeu et d'attendre une passe. Mais si nous nous référons à G. Caron et P. Schwinte selon qui l'esprit du jeu "est fondé sur six bases d'égale importance = jeu simple, jeu de contacts, jeu de

.../...

lutte, jeu de réflexion, beauté, culture" (1) pouvons-nous dire que ce joueur respecte l'esprit du jeu ? Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il a joué dans les règles du jeu. Le règlement permettait un tel acte. C'est la tactique du moment qui imposait au (x) joueur (s) de s'éloigner de l'action du jeu. Cette situation avantageait les attaquants. Pour rétablir l'équilibre entre l'attaque et la "défense", le hors-jeu fut créé en 1866. On assiste alors à l'éclatement du bloc que constituaient les joueurs autour du ballon.

La distinction des lignes d'attaque et de défense se faisant de plus en plus nette. En 1863 l'organisation était structurée en quatre lignes. A la première se trouvait le gardien de but, à la seconde un arrière, à la troisième un demi, et à la quatrième huit (8) avants. Celle-ci a évolué dans le temps et dans l'espace.

1.2. Evolution

1.2.1. Evolution de la loi 11 et son influence dans les systèmes de jeu

Le dispositif de base général des joueurs a évolué depuis les origines du football. Cette évolution s'est accentuée avec l'avènement du hors-jeu en 1866. Cette évolution du dispositif est en rapport avec l'évolution du jeu même qui comprend trois phases fondamentales : de la mise en forme initiale jusqu'au quinconce, du quinconce au W.M., du W.M. au jeu moderne.

L'évolution du hors-jeu a eu un impact sur l'évolution des systèmes de jeu et du jeu même.

1.2.2.1. Mise en forme initiale jusqu'au quinconce

Avant la séparation définitive, la disposition de base des joueurs s'illustrait par un seul étage composé de dix joueurs à l'exception du gardien de but. Tout le monde attaquait en même temps. La notion d'arrière, sinon de défenseur n'avait pas fait son apparition. Il en

(1) Guy Caron et, Pierre Schwinte (Arbitrage du football ed. Salvador 1971, page 162.

était de même pour le hors-jeu. Le schéma ci-dessous datant de 1810 peut nous édifier dans ce sens.

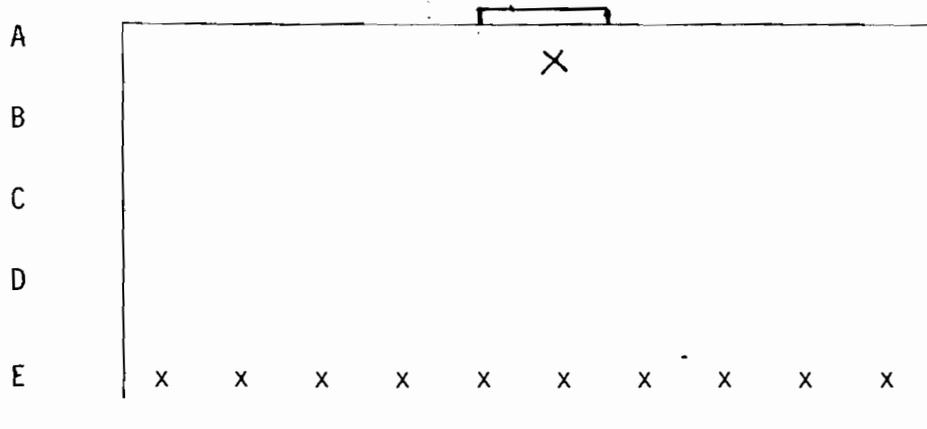


Schéma 1 1810

A = gardien

D = inters

B = arrières

E = avants

C = demis

C'est en 1863 qu'apparaît pour la première fois dans l'organisation générale les concepts d'arrière et de demi. Ainsi un poste d'arrière et un poste de demi furent créés.

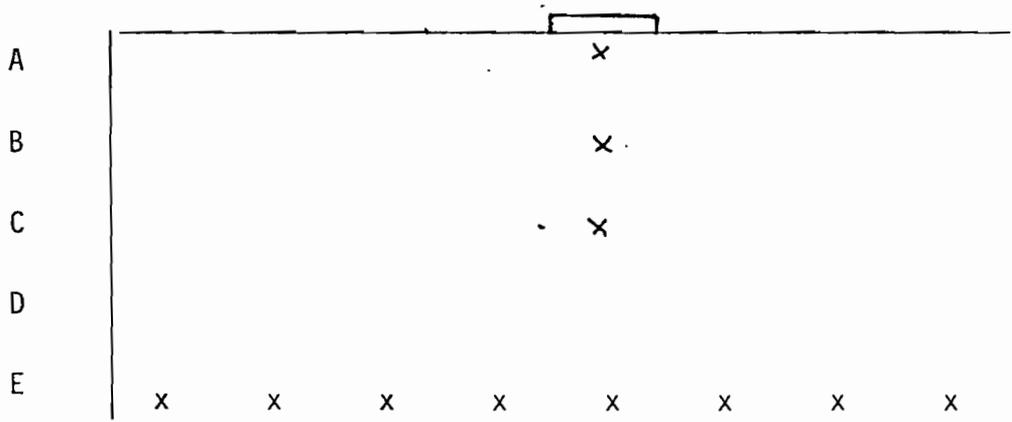


Schéma 2 1863

Cette évolution de la formule générale ou système de

.../...

jeu a été définie par Téodorosco comme étant "la formule générale d'organisation des actions offensives et défensives des joueurs, par l'établissement d'un dispositif précis de certaines tâches, par emplois et compartiments, ainsi que certains principes de collaboration entre ceux-ci" (1). Cette évolution à la rigueur n'a fait qu'atténuer la supériorité de l'attaque sur la défense. Elle ne l'a pas enrayée.

L'instauration du hors-jeu semble être à l'origine d'un jeu construit avec un impact sur les systèmes de jeu. Ainsi la création du hors-jeu en 1863 a été d'un apport positif dans l'équilibre des forces de l'attaque et de la défense. Il y a une logique qui veut au football et dans les sports collectifs en général qu'à chaque fois qu'il y a une supériorité de l'attaque sur la défense ou vice versa, que l'équilibre soit rétabli.

Cette évolution fit apparaître en 1883 une nouvelle organisation au niveau du dispositif : le quinconce. C'est à partir de ce moment seulement qu'on peut parler d'une véritable organisation de l'équipe.

Le quinconce s'établit sur un étagement en quatre lignes de force. Il y a devant le gardien de but, ensuite deux arrières (bien protégés par la règle du hors-jeu à trois (3) joueurs). Nous rappelons cette règle. Un joueur est hors-jeu s'il est plus rapproché que la balle de la ligne de but adverse (au moment où elle est jouée) à moins qu'entre lui et la ligne de but il n'y ait trois (3) adversaires. En fin trois demis et cinq avants, soit le dispositif : 1 +2 + 3 + 5

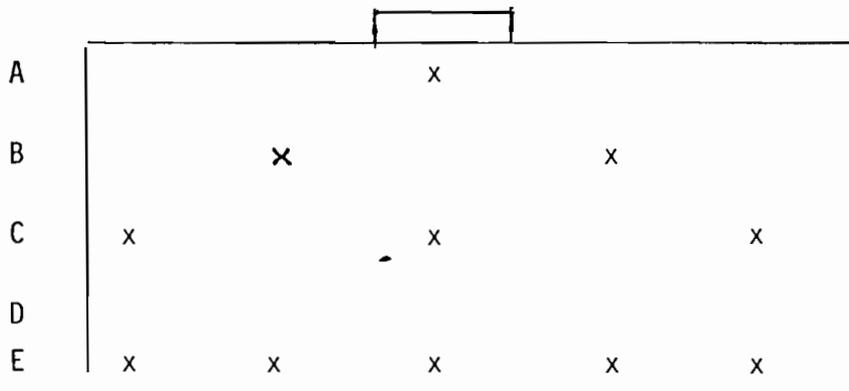


Schéma 3 - Le quinconce (ou méthode classique) 1883

(1) Téodorosco, cité par Jean Dufour dans "Football Moderne"
Ed. Bornemann - Paris 1974 p. 64

1.2.1.2. Du quinconce au W.M.

C'est entre l'évolution de ces deux systèmes qu'on est passé du hors-jeu à trois joueurs au hors-jeu à deux joueurs.

Les années qui ont suivi la création du quinconce ont vu naître une évolution du jeu et des systèmes. Ainsi en 1919 l'expansion du football s'accompagne d'un effort de réflexion dans le domaine de la tactique. Au niveau de la ligne d'avants du quinconce apparaît une différenciation des tâches qui provoque des modifications de placement sur le terrain. Le dispositif devient 1 + 2 + 3 + 2 et 3.

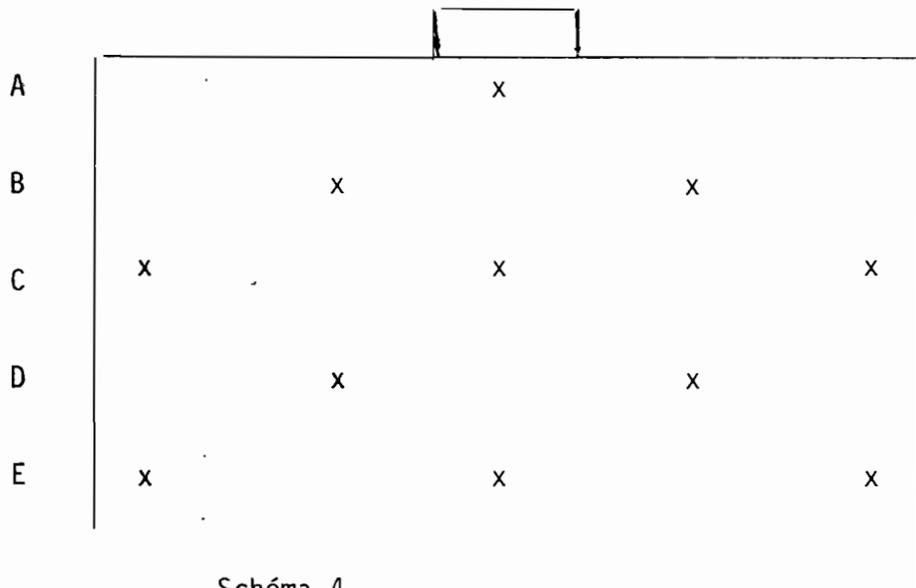


Schéma 4

Le quinconce avec son demi centre 1919

L'époque de la spécialisation à outrance des joueurs commence à être dépassée. Les consignes impératives comme "reste à ta place", "marque ton joueur sur tout le terrain" sont révolues. La conception du joueur dans l'équipe a évolué. L'organisation parfaite de l'équipe, la possibilité d'expression du joueur par sa personnalité restent déterminantes dans le résultat.

.../...

:

Le dispositif général des joueurs constitue cependant un cadre référentiel indispensable. Il crée des conditions essentielles susceptibles d'assurer une continuité, une cohérence dans l'action défensive. Si on examine les schémas représentatifs des différents systèmes de jeu (origine du football jusqu'à la création du quinconce), on s'aperçoit que le sens général de l'évolution est orienté vers le renforcement numérique des défenses. La modification de la loi relative au hors-jeu créant un déséquilibre favorable à la défense, fait que l'attaque se réorganise pour reprendre l'avantage. Face à cette situation une nouvelle organisation défensive semble être nécessaire. C'est à cet effet que nous pensons que la modification de la loi 11 en 1925, même si c'est de manière indirecte, a été pour beaucoup dans l'accroissement du nombre de défenseurs.

A partir de cette date, un joueur est hors-jeu s'il est plus rapproché que la balle de la ligne de but adverse (au moment où elle est jouée) à moins qu'entre lui et la ligne de but, il n'y ait deux adversaires.

Privée d'une partie de ses possibilités, la défense se renforça.

C'est à la même date, 1925, que naquit le W.M. avec son arrière central. Le nombre des arrières passa de deux (2) (dans le quinconce) à trois (3) dans le W.M., puis 4 et 5 même dans les systèmes contemporains.

Ce renforcement du dispositif de la défense a probablement contribué au fait qu'on ait considéré de plus en plus, les systèmes de jeu au travers de leur aspect défensif. Ainsi le W.M. évoque surtout l'idée de marquage individuel exercé à partir de cette structure en M. Cette structure permet d'établir une contrainte sur chacun des attaquants adverses.

Il y a désormais trois arrières : deux latéraux et un arrière central que l'on a souvent appelé, et encore très longtemps

.../...

"demi-centre". A partir de là, il n'y a plus que deux demis et la ligne d'avants garde sa structure précédente avec ses trois avants de pointe et ses deux inters, le tout constituant le W d'attaque.

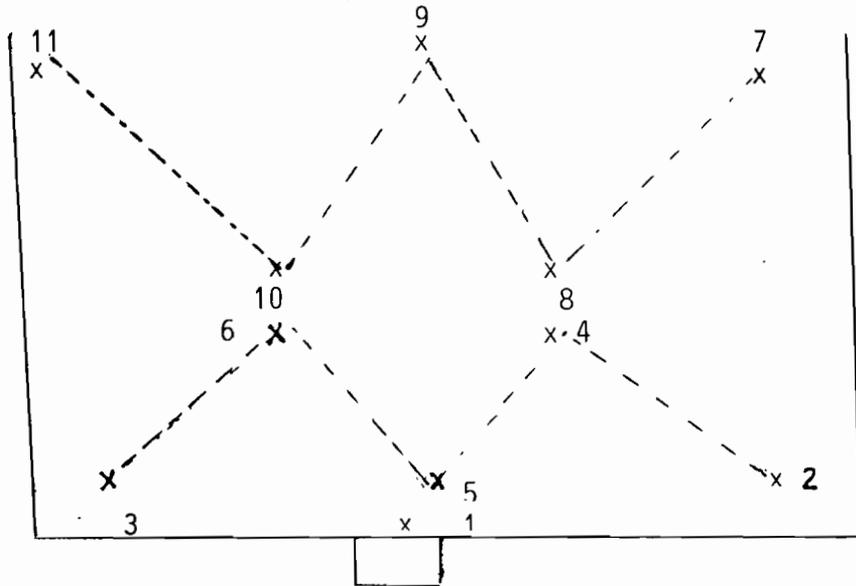


Schéma 5 Le W.M.

- 1 - gardien de but
- 2 et 3 - Arrières latéraux
- 5 - Arrière central
- 4 et 6 - Demis
- 8 et 10 - Inters
- 7 et 11 - Ailiers
- 9 - Avant-centre

"Avec du recul, on peut dire que le football faisait alors une "crise de géométrie et de rationalisme" (1)

C'est se basant sur l'évolution des systèmes de jeu qui n'a cessé jusqu'à nos jours, que Jean Dufour tenait de tels propos.

1.2.1.3. Du W.M. au jeu moderne

Dans l'évolution des systèmes de jeu, le W.M constituait

(1) Jean Dufour, ouvrage cité P. 69

un progrès évident et confirmé. Son apparition, ainsi que celle du hors-jeu à deux a réduit la contrainte constituée par le hors-jeu au profit du "marquage serré". C'est avec lui qu'apparaît le marquage individuel à l'origine strict. Il se teinta progressivement d'une certaine latitude c'est-à-dire que le marquage intégral devient peu à peu surveillance. Cette situation a évolué et le marquage se faisait selon la position ou la proximité du ballon. Plus le ballon est proche, plus le marquage est strict. Plus le ballon est éloigné, plus ce marquage devient simple surveillance.

Cette plus grande latitude laissée aux défenseurs leur offre une possibilité d'aide offensive, le soutien en attaque, et une possibilité de couverture en défense.

Les notions de soutien et de couverture donnent une importance nouvelle au rôle des défenseurs. Ces derniers ne se cantonnent plus derrière. Ils viennent en aide aux partenaires aussi. Mais cette adaptation fragmentaire à la conjoncture paraît encore insuffisante. Ainsi on en vient à la notion de couverture permanente. Cette couverture permanente est assurée par un quatrième joueur qui se place derrière les trois arrières classiques du M. Ce joueur doit intervenir quand un attaquant parvient à se débarrasser de son adversaire direct.

Ce couvreur est baptisé du nom de "bétonneur". Le béton est donc une individuelle plus un : 1 + 1 + 3 + 2 + 1 + 3 voir le schéma 6.

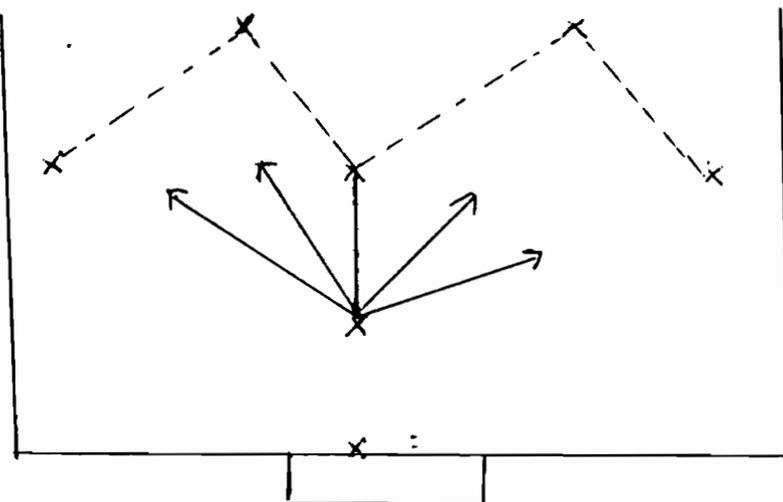


Schéma 6

On s'oriente alors vers un nouveau renforcement numérique de la défense, donc vers un nouveau déséquilibre attaque-défense, avec ce quatrième défenseur qu'est le couvreur.

Ce couvreur "bétonneur" donne une certaine sécurité aux partenaires. Ainsi les demis participent souvent aux actions offensives les plus avancées d'où la notion de surnombre.

Mais les défenses, face à cette situation de surnombre, désavantageuse du reste, affûtent leur arme qu'est le hors-jeu. C'est le début des défenses en ligne et leurs variantes qui seront de plus en plus utilisées.

De la position initiale du W.M., il suffit de faire passer un demi dans la ligne arrière et remplacer le demi par l'inter du même côté pour avoir le 4.2.4. (4 arrières, 2 demis, 4 avants) (voir schéma 7).

Ce poste de couvreur, cet arrière "libre" (bétonneur-libéro ou "verrouilleur"), est créé dans le souci d'un renforcement numérique de la défense. Si ce renforcement numérique constitue un accroissement de la contrainte exercée sur l'attaque adverse, il aboutit cependant à se priver, en partie, dans l'action défensive d'une autre forme de contrainte = le hors-jeu. Car l'augmentation du nombre des défenseurs

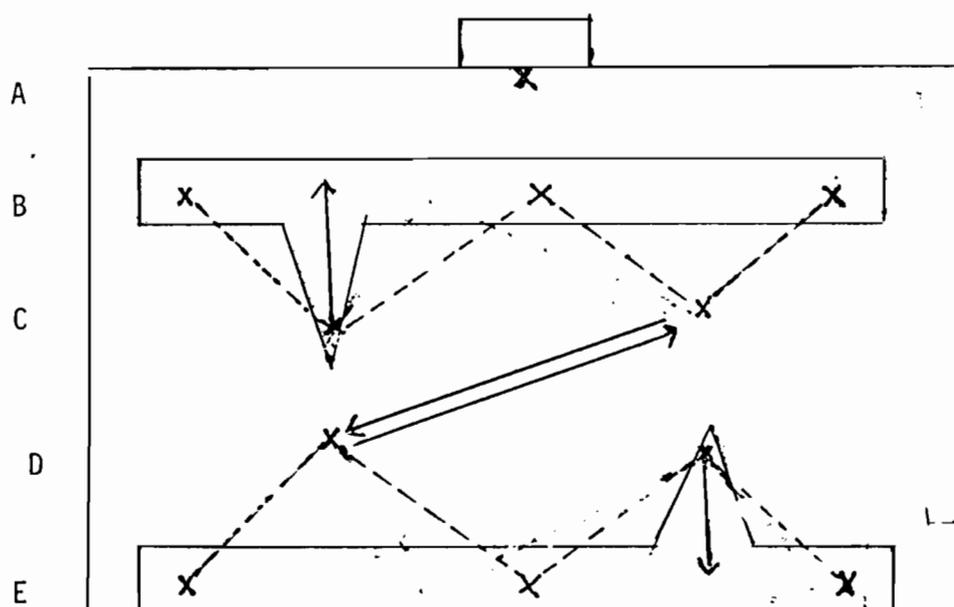


Schéma 7

Du W.M au 4-2-4

Un joueur passe de l'étage D à l'étage E
Un joueur passe de l'étage C à l'étage B.

rendait alors difficile l'utilisation de l'arme du hors-jeu avec la nouvelle adaptation.

Le surnombre, transition entre la spécialisation outrancière et la polyvalence des joueurs, nous conduit à un jeu plus construit surtout en attaque avec des permutations incessantes des avants ("tourbillons"). Ce mouvement d'ensemble des attaquants fait échec au marquage individuel. A partir de là, le W.M intégral strict est abandonné au profit des défenses de zone ou des défenses mixtes (individuelle et zone).

La défense de zone est une défense où chaque joueur a la responsabilité de défendre une portion de terrain quelque soit l'attaquant qui y pénètre. Schématiquement, elle consiste à placer entre le ballon et le but un groupement de joueurs généralement disposés en plusieurs lignes dont le plus avancé exerce un harcèlement sur le porteur du ballon. L'important pour la dernière ligne c'est de boucher l'accès de la zone de tire, voire l'accès du but.

L'évolution du W.M (individuelle + un) et du verrou (zone + un) portent le nombre des arrières à quatre et rendent plus rare l'emploi du hors-jeu comme "arme défensive".

Mais le 4 - 2 - 4 avec défense en ligne s'appuie davantage sur la loi du hors-jeu. Ce système s'illustre en France, dans les années 1950, avec le Racine Club qui jouait les premiers rôles en championnat. Ce même système a été pratiqué par l'Equipe Nationale du Sénégal en 1963 aux Jeux de l'Amitié et en 1968 à Asmara.

Compte tenu de la tendance au jeu en profondeur, des attaquants adverses, l'équipe défendante utilise une tactique collective, le recul frein, pour faire valoir les possibilités offertes par la loi 11 ou du hors-jeu. Cette tactique consiste à reculer devant

.../...

l'attaque adverse dont les éléments les plus avancés sollicitent la passe en profondeur dans un premier temps. Et dans un second temps de faire un arrêt collectif dans le repli au moment où le possesseur de la balle va se débarrasser de celle-ci.

Les joueurs évoluant devant les autres arrières doivent constamment harceler le porteur du ballon pour retarder le départ de la passe. Ainsi, les avants s'engagent prématurément en profondeur (d'où le hors-jeu) ou renoncent à le faire, ce qui équivaut à laisser "piétiner" l'action offensive devant la ligne.

Pour s'adapter à une telle forme de défense, les équipes ne sont pas restées sans arguments. Elles procèdent à d'amples changements de jeu par l'utilisation des diagonales sous-tendue par une circulation correcte du ballon avec l'idée de progresser et de conserver le ballon pour éviter le piège du hors-jeu.

L'évolution et ses conséquences dans les systèmes de jeu ainsi données, l'International Board, dans le souci de respecter l'esprit du jeu a apporté des restrictions à la loi relative au hors-jeu. Ce sont les exceptions.

1.2.2. Les exceptions

De trois adversaires prévus autrefois, on est passé à deux.

Dès lors, les défenseurs eux aussi cherchent à éviter la lutte. C'est ainsi qu'il a été décidé qu'un joueur ne serait plus hors-jeu dans sa propre moitié de terrain.

Afin de respecter les principes du jeu et de sauvegarder son esprit, à savoir permettre sa virilité, la vitesse des actions et la correction du jeu, "l'International Board" a étendu les exceptions du hors-jeu aux cas suivants :

1.2.2.1 - La balle à terre : le ballon vient d'un corps neutre, à savoir l'arbitre ;

.../...

1.2.2.2. La rentrée de touche : pour permettre de lancer le ballon vers le but sans limiter le déplacement des partenaires attaquants par la remontée des défenseurs ;

1.2.2.3. Coup de pied de but : pour ne pas forcer les attaquants à se cantonner sur la ligne médiane à cause de la remontée des défenseurs.

1.2.2.4. Coup de pied de coin : à cause de la position naturelle du ballon. Etant sur la ligne de but qui délimite le terrain, aucun joueur ne peut être plus près de celle-ci que le ballon. Alors il ne peut pas y avoir de hors-jeu.

Ainsi définie et les exceptions données, il a lieu de dégager les règles à retenir de cette loi.

1.3. La loi - règles à retenir

Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon sauf :

- s'il se trouve dans sa propre moitié de terrain ou
- s'il y a au moins deux adversaires plus rapprochés que lui de leur propre ligne de but.

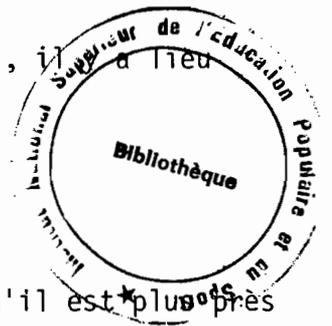
Un joueur sera déclaré hors-jeu et sanctionné comme tel, seulement si l'arbitre estime qu'au moment où le ballon touche un de ses coéquipiers ou est joué par celui-ci :

- il influence le jeu ou l'adversaire
- il tente de tirer un avantage de cette position.

Un joueur ne sera pas déclaré hors-jeu par l'arbitre :

- s'il ne se trouve simplement qu'en position de hors-jeu ou
- s'il reçoit la balle lors d'un coup de pied de but, d'un coup de pied de coin (corner), d'une rentrée de touche ou d'une "balle à terre" ("entre deux").

.../...



Il y a lieu de préciser que seul le joueur en position de "hors-jeu actif" est sanctionné, sinon doit l'être. Un joueur est en position de "hors-jeu actif" si en plus de son placement irrégulier, donc sanctionnable, il participe, influence, s'intègre dans l'action directe (en recevant le ballon, détourner l'attention du gardien de but...) ou " déranger " un adversaire.

CONCLUSION

Les difficultés à cerner tout cela dans le temps et dans l'espace conduisent souvent les arbitres à des appréciations qui ne sont pas toujours partagées par les joueurs, les entraîneurs et le public. C'est pour cette raison que beaucoup de critiques, et souvent acerbes, ont été formulées à l'égard des "hommes en noir".

Nous essayerons dans le prochain chapitre de recueillir et de recenser certaines de ces critiques sur l'arbitrage en général et la loi 11 en particulier.

CHAPITRE II - RECENSEMENT DES CRITIQUES SUR L'ARBITRAGE, LA LOI 11
EN QUESTION

S'il y a une fonction bien difficile à exercer, c'est celle de juge. Outre les difficultés que tout homme peut ressentir devant n'importe quel enjeu, il n'est pas toujours facile de prendre une décision en accord avec les règlements dans la promptitude et l'exactitude requises : La tâche d'un arbitre de football a justement cette délicatesse. Mais est-ce que le public le conçoit toujours de la sorte ?

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que dans nos stades, les arbitres sénégalais ne sont pas ménagés en matière de critiques. Et souvent l'arbitrage sénégalais est un véritable sujet de préoccupation, notamment lors des grands enjeux.

Nous avons essayé de faire un sondage pour recueillir l'avis du public sur l'arbitrage en général et la loi 11 en particulier.

Nous avons posé cinq questions dont les quatre premières s'adressent aux joueurs, spectateurs, entraîneurs et arbitres et la cinquième aux joueurs et spectateurs seulement.

L'échantillonnage pris étant très réduit - cinq sujets dans chacune des différentes catégories de la population - nous dirons tout de suite que nos résultats ne seront donnés qu'à titre indicatif. Ceci s'explique par le fait que nous sommes limités par le temps et les moyens matériels.

Le sondage a été fait au moyen de l'interview à partir des questions suivantes :

1. Pouvez-vous nous parler de l'arbitrage sénégalais en général ?
2. Que pensez-vous des hors-jeux tirés par les arbitres sénégalais ?
3. Selon vous, les hors-jeux sont-ils toujours tirés ? Sinon pourquoi ?
4. A quels niveaux les arbitres sont-ils critiqués ?
5. Selon vous, quand doit-on siffler hors-jeu ?

Dans les lignes qui suivent, nous avons essayé de résumer par rubrique les points de vue des uns et des autres sur nos questions. C'est ainsi qu'on a commencé par celui des arbitres.

2.1. Les arbitres

Les arbitres se disent être satisfaits de leur prestation sur les terrains, donc de l'arbitrage sénégalais en général. Ils pensent qu'il est bon et fait partie des meilleurs d'Afrique. Ils justifient cela par le fait que les arbitres sénégalais sont souvent retenus pour diriger les phases finales des compétitions africaines.

Pour la question ayant trait aux hors-jeux tirés, les arbitres reconnaissent qu'il y a certaines erreurs de leur part. Celles-ci sont dues, selon eux, à une mauvaise interprétation de la loi 11. Malgré tout, ils soulignent qu'ils connaissent bien la loi 11 et l'appliquent bien : " loi facile dans son application, mais difficile dans son discernement".

Selon eux, tous les hors-jeux ne peuvent pas être tirés

.../...

compte tenu des erreurs possibles. Ces erreurs proviennent surtout de l'excès ou de la durée de la concentration qui doit se faire durant tout le match.

Pour parler des critiques, un des arbitres nous dit que "nul n'est prophète chez lui". Ceux-ci pensent que certaines de ces critiques ne sont pas fondées car le public n'est pas neutre et ne connaît pas les lois du jeu.

Les points sur lesquels sont axés les critiques sont selon eux les fautes et incorrections (pénalty, coup franc...), les prises de décision en général et surtout la loi 11. En tout cas, l'avis des arbitres sur les différentes questions n'est pas le même que celui des entraîneurs mais s'il ne s'y éloigne pas.

2.2. Les entraîneurs

Le point de vue des entraîneurs s'accordent avec celui des arbitres : "l'arbitrage est un des meilleurs d'Afrique".

Ils ont entre autre évoqué :

- les difficultés de l'arbitrage face à un public exigeant et pas tolérant,
- le manque de courage des uns (promptitude, rigueur dans leurs décisions) et
- l'abus d'autorité des autres.

Selon leur avis, les contestations portent en général sur les hors-jeux et les coup-francs.

2.3. Les pratiquants

Les pratiquants se sentent pénalisés par l'arbitrage : " les arbitres sont quelquefois hésitants et animés d'idées partisans" selon l'expression de la majorité. Ces considérations faussent souvent et dénaturent les matches.

.../...

Ils introduisent un jugement de valeur : " comportement juste et moyen de l'arbitrage".

Ils soulignent en outre que la presque totalité des hors-jeux sont erronés car subissant l'influence notoire du public et dépendant du tempérament de l'arbitre.

A la question à quels niveaux les arbitres sont critiqués ? C'est l'une des rares questions sur laquelle les réponses restent identiques. Les principaux points cités sont l'absence ou le retard de prise de décision, fautes et incorrections (pénalty, coup-franc..) et le hors-jeu.

Leur réponse à la question quand doit-on siffler hors-jeu est simple : " quand on est sur la même ligne ou derrière la défense".

2.4. Les spectateurs

Ils soulignent des lacunes de sources diverses : formation des arbitres, position qui n'est pas sans influence sur la vision.

Ils pensent que tous les hors-jeux ne sont pas tirés : "Il y en a qui échappent à cause de la mauvaise position du juge de touche."

Les critiques formulées portent à l'endroit de la partialité, des pertes de temps, des fautes et du hors-jeu.

La même réponse revient à la question de savoir de savoir quand doit-on tirer hors-jeu ? "Quand on est sur la même ligne ou derrière la défense ".

Conclusion

D'une manière générale, les réponses sur les différentes questions se rejoignent malgré quelques démarquations de certains, notamment les spectateurs et les pratiquants.

Suite à la réponse de ces derniers (pratiquants et spectateurs), il ressort une méconnaissance de la loi 11. Il y a lieu d'accueillir dès lors leurs impressions sur la question avec beaucoup de réserves.

Ceci nous amène à poser la question de savoir est-ce que toutes ces critiques sont objectives voire fondées.

Dès l'instant où la subjectivité des uns et des autres apparaît, nous ne pouvons qu'emprunter une voie plus scientifique, donc plus objective pour mieux aboutir dans ce débat.

Ainsi par l'observation qui est notre moyen d'investigation, nous essayerons de poser la méthodologie utilisée pour faire ce travail.

CHAPITRE - III - METHODOLOGIE

Dans le cas présent de notre étude, un problème peut être soumis à une étude expérimentale : les hors-jeux tirés par le juge de touche en collaboration avec l'arbitre en tenant compte du facteur temps et du facteur espace.

C'est de cette réflexion que nous sommes partis pour poser l'hypothèse suivante : Au Sénégal le plus grand nombre de hors-jeux sont tirés du côté opposé à celui du juge de touche et dans la plupart des cas par anticipation ou à retardement.

La procédure expérimentale que nous allons utiliser permettra l'étude de cette hypothèse. Ainsi, la première partie de notre méthodologie sera consacrée à l'échantillon, c'est-à-dire la population à observer.

3.1. Population à observer

La population cible, "ensemble des gens à qui on voudrait éventuellement généraliser les conclusions de l'étude" (1) est composée par les arbitres fédéraux du Sénégal. Nous avons fait une restriction en ne prenant que les arbitres fédéraux pour deux raisons :

- ils constituent l'élite des arbitres du Sénégal,
- l'autre raison est liée au traitement des données.
"Dans une étude co-relationnelle un échantillon hétérogène peut provoquer des gonflements artificiels de la relation calculée " (2)

(1) Paul Godbout, "Initiation à la recherche en sciences de l'activité physique" Notes de cours-Octobre 1986 P.23

(2) Paul Godbout, idem , P. 60

L'observation porte sur vingt deux matches dirigés par des arbitres fédéraux, ce qui constitue notre population accessible.

Pour chaque match, il faut observer un ou deux couples d'arbitres (Juge de touche et arbitre) selon la disponibilité des observateurs. Mais cette population d'observateurs est très sélective. Elle est composée d'arbitres et d'optionnaires de football bien imprégnés de la loi 11. C'est pourquoi nous n'avons pu prendre qu'un couple par match.

Mais pourquoi l'observation porte-elle sur un couple? Parce que l'arbitre et le juge de touche travaillent en collaboration. Et l'intervention du juge qui est le premier concerné par le hors-jeu est suivie dans la plupart des cas par celle de l'arbitre.

C'est l'ensemble des hors-jeux tirés qui nous intéressent ainsi que le côté où se trouve le joueur sanctionné, mais aussi la position du juge de touche au moment de son intervention. Ces hors-jeux que nous avons recensés sont classés dans cet ordre dans la grille d'observation : "avant le départ du ballon", "à la réception", " au départ du ballon" (1). Pendant ses interventions c'est-à-dire au moment de lever son drapeau, le juge de touche peut prendre différentes positions. Soit il se met sur l'axe du dernier défenseur ("position alignée") ou il est en retrait ou " en profondeur" par rapport à la ligne du dernier défenseur.

3.2. Technique de collecte des données

La technique utilisée pour recueillir les données est l'observation. Teplov dit qu'elle "est une forme particulière de perception. Elle est perception délibérée, programmée, entreprise dans un but déterminé" (2)

(1) Voir la grille d'observation en annexe
(2) Teplov cité par Jean Dufour, " Football Moderne" ed. Bornmann Paris 1974, p. 139

Marcel Dugrand en ce qui le concerne définit l'observation comme étant "un processus pédagogique permettant d'établir les caractéristiques essentielles d'un niveau de jeu donné " (1). Il est nécessaire alors de dépasser tout jugement de valeur et de prendre du recul vis-à-vis du jeu... Mais, il est aussi nécessaire de dépasser l'observation liée à la mémoire forcément empirique, fatalement subjective et toujours incomplète. Pour ce faire, l'observateur doit se départir de toute attitude de simple spectateur ou de farouche supporter, pour beaucoup plus d'objectivité. A partir de là, l'observation permettra une analyse concrète et objective de la situation à étudier et pourra être génératrice de progrès.

Dans le cas de notre étude, nous avons utilisé l'observation "armée" c'est-à-dire à l'aide d'outils et d'instruments de mesure. Elle nous permet de recueillir, de fixer par le moyen d'une grille d'observation les informations à étudier. Nous notons que cette grille n'est pas utilisée pour des séquences, mais pour tout le match. Elle a été testée avant son utilisation.

Vu le nombre d'information à recueillir, il nous semble nécessaire de mobiliser deux personnes pour faire ce travail dans l'optique d'une objectivité plus grande. Ainsi la première se chargera de recenser les hors-jeu tirés, "au départ du ballon", "avant le départ du ballon" et "à la réception du ballon" par le juge de touche et l'arbitre. La seconde s'occupe du côté où se trouve le joueur hors-jeu et la position du juge de touche au moment où il lève son drapeau (en profondeur, aligné ou en retrait).

Mais, étant donné que toute oeuvre de quelque nature qu'elle soit a des points forts comme des points faibles, notre étude ne peut pas échapper à ce phénomène.

Outre cela, des problèmes inhérents à l'activité même et à la procédure d'investigation confèrent à cette forme d'observation certaines limites.

(1) Marcel Dugrand "Libres propos sur le Football" Ed. Labotex-Service Bordeaux 1973, P. 84

Avant de parler des limites de la procédure, nous livrons à nos lecteurs les éléments mathématiques qui nous ont permis le traitement des données.

Nous mettons en exergue ici la présentation des caractéristiques numériques. Nous avons utilisé des valeurs de la variable divisée par le nombre de cas.

La moyenne nous a permis de calculer le coefficient de corrélation entre :

- les hors-jeux tirés du côté opposé en rapport avec la position en profondeur du juge de touche,
- les hors-jeux tirés du côté opposé en rapport avec la position en retrait du juge de touche,
- les hors-jeux tirés par anticipation par le juge de touche en rapport avec les hors-jeux tirés par anticipation par l'arbitre,
- les hors-jeux tirés à la réception par le juge de touche et les hors-jeux tirés à la réception par l'arbitre.

La corrélation entre les hors-jeux tirés du côté opposé et de la position en profondeur et la corrélation entre les hors-jeux tirés du côté opposé et de la position en retrait nous permettent de voir si la position du juge de touche influe beaucoup sur le hors-jeu tiré d'un côté ou de l'autre. Tandis que la corrélation entre les hors-jeux tirés par anticipation par le juge de touche par rapport à ceux tirés par anticipation par l'arbitre et la corrélation entre les hors-jeux tirés à la réception par le juge de touche et ceux tirés à la réception par l'arbitre nous indiquent si la décision du juge de touche qui tire souvent le premier influence celle de l'arbitre.

L'étude de type co-relationnel nous semble la plus indiquée pour une recherche telle que la nôtre. Elle a selon Paul GODBOUT " pour but de déterminer si un certain nombre de variables (minimum de deux) ont une relation entre elles, si on peut les associer d'une certaine façon"(1)

(1) Paul GODBOUT, "Initiation à la recherche en sciences de l'activité physique" Notes de cours - Octobre 1986, p. 60 - 102 pages

Dans le cas où deux variables sont concernées pour une étude d'association l'outil statistique le plus souvent utilisé pour vérifier l'existence de la relation entre les deux variables est le coefficient de corrélation de Pearson (r) selon GODBOUT. "Les valeurs du coefficient peuvent osciller entre -1 et 1, 0 signifiant l'absence totale de relation. Le signe (...) du coefficient de corrélation est utile car il nous indique le sens de la relation entre les deux variables en cause "(1)

" Pour (r) = 1, il y a relation fonctionnelle et la variable x dépend linéairement de y, si r = + 1, x et y varient dans le même sens, si r = - 1, x et y varient en sens inverse" (2)

Dans notre étude nous avons utilisé la formule de corrélation suivante :

$$r = \frac{\sum (x_i - \bar{x}) (y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum (x_i - \bar{x})^2 \sum (y_i - \bar{y})^2}}$$

3.3. Limites de la procédure

Les hors-jeux, limités par leur nombre peu important durant un match, leur recensement ne pose pas un grand problème.

La première faiblesse de la procédure à laquelle nous pouvons faire allusion est l'absence d'un groupe d'observateurs qui se chargeraient d'établir des notes à chaque hors-jeu tiré en se basant sur la règle du hors-jeu. Ce procédé nous aurait permis de tester la validité des hors-jeux tirés c'est-à-dire de savoir qui du juge de touche ou de l'arbitre aurait raison en cas de divergence d'appréciation. Il nous aurait permis aussi de calculer la fidélité inter-observateur.

La fiabilité de l'outil d'observation aussi peut être un facteur limitant. Le football, jeu de spectacle et source de plaisir pour les "fans" ne peut créer l'indifférence quand ces derniers le regardent. Donc quelques réserves quant à la fidélité des données sont à émettre.

(1) Paul GODBOUT ibidem p. 65

(2) MARTIN (J) cité par François F. Guèye- Mémoire de Maîtrise es-STAPS 1986

Des possibilités d'erreurs peuvent subvenir. Des erreurs qui sont liées au sujet qui observe : manque de vigilance, certains hors-jeux qui échappent ou qu'on a oubliés de marquer. Le choix délibéré de l'observateur accordant plus d'importance à un match (finale de coupe) ou moins d'importance à un autre (cas de rencontres ennuyeuses), ainsi que son jugement et sa position peuvent être des sources d'erreurs.

Quelques lacunes peuvent être liées à l'échantillon, à sa représentativité, mais aussi aux observateurs qui devraient au préalable s'entraîner. Limité par le temps, tout ceci n'a pas été fait.

Nous sommes convaincus que, ces réserves loin de diminuer le "poids" et l'intérêt de notre travail nous permettent de dire tout simplement que toute recherche comporte des facteurs, des éléments perturbateurs. Mais nous sommes convaincus également que la réduction de ces perturbations, de ces erreurs est nécessaire car c'est ce qui fait la différence entre les investigations.

CHAPITRE IV - PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans ce chapitre, nous présenterons les différents tableaux et l'analyse de leurs résultats. Au préalable la légende des tableaux est de rigueur.

Il s'agit du tableau récapitulatif des différents matches observés qui sera suivi d'un commentaire. Les tableaux par match seront présentés en annexe. Il y aura également les tableaux des moyennes et des corrélations après le tableau récapitulatif.

Chaque distribution au niveau des tableaux des moyennes présente des caractéristiques numériques qui nous permettent d'évaluer :

- la moyenne et
- le coefficient de corrélation (r)

4.1. Légendes des tableaux

Pour la partie concernant uniquement le juge de touche, ce qui nous intéresse c'est surtout les côtés et les positions.

Il y a deux côtés qui sont mentionnés, le même côté (M.C) que le juge de touche et le côté opposé (C.O.) quand il signale un hors-jeu.

En ce qui concerne les positions qu'il peut prendre au moment de son intervention, elles sont au nombre de trois. C'est la position en profondeur (P), la position alignée (A) et la position en retrait (R).

L'autre partie est commune à l'arbitre et au juge de touche. Les éléments concernés sont les hors-jeux signalés avant le départ du ballon (A.D.B.), à la réception du ballon (R.B) et au départ du ballon (D.B.) aussi bien quand l'un intervient ou les deux en même temps.

Pour chacun des tableaux, nous avons le nombre total d'interventions pour toutes les cages concernées et les pourcentages.

... /

De ce fait, nous avons pour chaque match l'ensemble des interventions de l'arbitre et du juge de touche et les pourcentages

4.2. Les tableaux

Dans ce sous chapitre, nous présenterons les tableaux. Sur le tableau récapitulatif qui suit, nous avons résumé l'ensemble des matches observés. Ensuite nous présenterons les tableaux des distributions et des corrélations.

Le tableau récapitulatif

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU

Nombre de Matches	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	LEVE SON TRAPEAU					Ne lève pas				Siffle			Ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.		ADB	DB	RB
MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	-	+	-	-
1	1	4	0	3	2	1	3	1	0	1	3	0	1
2	4	1	2	3	0	0	2	3	0	0	4	1	0
3	4	5	1	6	2	2	7	0	0	0	5	2	2
4	1	5	0	5	1	0	6	0	0	0	5	0	1
5	2	7	3	4	2	1	7	1	0	0	3	5	1
6	3	7	4	4	2	0	9	1	0	0	3	7	0
7	0	5	0	2	3	0	4	0	1	0	2	2	1
8	5	3	4	1	3	0	5	1	2	0	4	3	1
9	6	4	6	4	0	0	10	0	0	0	8	1	1
10	4	3	2	4	1	0	7	0	0	0	6	0	1
11	1	2	0	3	0	0	3	0	0	0	1	0	2
12	5	4	3	6	0	0	7	1	1	0	6	3	0
13	5	2	0	7	0	2	5	0	0	0	5	0	2
14	11	3	2	9	3	4	9	1	0	0	13	1	0
15	7	5	2	6	4	0	12	0	0	0	5	3	4
16	1	3	1	2	1	0	3	1	0	0	2	0	2
17	5	5	4	5	1	0	9	1	0	0	9	1	0
18	2	5	3	4	0	0	7	0	0	0	6	1	0
19	3	5	1	6	1	0	7	0	1	0	6	1	1
20	2	3	0	5	0	0	5	0	0	0	4	1	0
21	1	5	0	4	2	0	3	2	1	0	2	3	1
22	6	4	3	5	2	0	6	3	1	0	5	4	1
TOTAUX	79	90	41	98	30	10	136	16	7	1	107	39	22
%	47	53	24	58	18	6	81	9	4	1	63	23	13

.../...

Commentaires

Le tableau récapitulatif nous montre que les hors-jeux sifflés au côté opposé (C.O.) sont supérieurs à ceux du même côté (M.C.). La position alignée (A) domine en valeur relative les deux autres positions (profondeur et retrait) de 16 % (58 % contre 42 %). Cette différence ne nous semble pas être importante car les sources d'erreurs peuvent être grandes. Cela veut dire que dans 42 % des interventions du juge de touche il y a des possibilités d'erreurs compte tenu de sa position.

Très peu de hors-jeux ont été sifflés à la réception du ballon (R.B) et une infime minorité avant le départ du ballon (6 % pour le juge de touche et 1 % pour l'arbitre).

81 % des hors-jeux sont signalés au départ du ballon, ce qui signifie une intervention assez rapide du juge de touche. Chez l'arbitre, on note 63 % de hors-jeux sifflés au départ du ballon. Ce dernier compte tenu des situations de jeu et de sa position ne peut pas ou difficilement voir tous les hors-jeux au départ du ballon.

Nous notons une assez bonne collaboration de l'arbitre et de son juge. Vingt deux hors-jeux ont été sifflés par l'arbitre alors qu'ils ne l'ont pas été par le juge soit 13 % et 7 par le juge de touche face à l'arbitre, soit 4 %.

Sur cent quarante sept hors-jeux sifflés par les arbitres, un seul l'a été avant le départ du ballon (A.D.B.) par contre pour le juge sur cent soixante deux, il y en a que dix.

L'arbitre a sifflé à retardement beaucoup plus que le juge (23 % contre 9 %). Cette différence s'explique par le fait que l'arbitre se base souvent sur le juge pour siffler.

Malgré tout cela, il arrive que l'arbitre ou le juge de touche pendant un match siffle tous les hors-jeux au départ du ballon, en position alignée et du même côté en ce qui concerne le juge.

.../...

Distribution selon le côté opposé

x_i	n_i	$x_i \cdot n_i$
1	1	1
2	2	4
3	5	15
4	4	16
5	8	40
7	2	14
$\Sigma x_i : 22$	$\Sigma n_i : 22$	$\Sigma x_i n_i : 90$

$$\bar{x} = \frac{\Sigma x_i n_i}{\Sigma n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{90}{22} = 4,09$$

Distribution selon la position en profondeur

x_i	n_i	$x_i n_i$
0	7	0
1	3	3
2	4	8
3	4	12
4	3	12
6	1	6
$\Sigma x_i : 16$	$\Sigma n_i : 22$	$\Sigma x_i n_i : 41$

$$\bar{x} = \frac{41}{22} = 1,86$$

Distribution selon la position en retrait

x_i	n_i	$x_i n_i$
0	7	0
1	5	5
2	6	12
3	3	9
4	1	4
$\Sigma x_i: 10$	$\Sigma n_i: 22$	$\Sigma x_i n_i: 30$

$$\bar{x} = \frac{\Sigma x_i n_i}{\Sigma n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{30}{22} = 1,36$$

Distribution selon l'anticipation du juge de touche

x_i	n_i	$x_i n_i$
0	17	0
1	2	2
2	2	4
4	1	4
$\Sigma x_i: 7$	$\Sigma n_i: 22$	$\Sigma x_i n_i: 10$

$$\bar{x} = \frac{\Sigma x_i n_i}{\Sigma n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{10}{22} = 0,45$$

Distribution selon les anticipations de l'arbitre

x_i	n_i	$x_i n_i$
0	21	0
1	1	1
$\Sigma x_i: 1$	$\Sigma n_i: 22$	$\Sigma x_i n_i: 1$

$$\bar{x} = \frac{\sum x_i n_i}{\sum n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{1}{22} = 0,04$$

Distribution selon le nombre de retards du juge de touche

x_i	n_i	$x_i \cdot n_i$
0	11	0
1	8	8
2	1	2
3	2	6
$\sum x_i : 6$	$\sum n_i : 22$	$\sum x_i n_i : 16$

$$\bar{x} = \frac{\sum x_i n_i}{\sum n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{16}{22} = 0,72$$

Distribution selon le nombre de retards de l'arbitre

x_i	n_i	$x_i \cdot n_i$
0	7	0
1	6	6
2	2	4
3	4	12
4	1	4
5	1	5
7	1	7
$\sum x_i : 22$	$\sum n_i : 22$	$\sum x_i n_i : 38$

$$\bar{x} = \frac{\sum x_i n_i}{\sum n_i}$$

$$\bar{x} = \frac{38}{22} = 1,72$$

.../...

Corrélation entre les hors-jeux du côté opposé et
la position en profondeur

x_i	y_i	$x_i - \bar{x}$	$y_i - \bar{y}$	$(x_i - \bar{x})^2$	$(y_i - \bar{y})^2$	$(x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})$
4	0	- 0,09	- 1,86	0,08	3,45	0,16
1	2	- 3,09	0,14	9,54	0,01	- 0,43
5	1	0,91	- 0,86	0,82	0,73	- 0,78
5	0	0,91	- 1,86	0,82	3,45	- 1,69
7	3	2,91	1,14	8,46	1,29	3,31
7	4	2,91	2,14	8,46	4,57	6,22
5	0	0,91	- 1,86	0,82	3,45	- 1,69
3	4	- 1,09	2,14	1,18	4,57	- 2,33
4	6	- 0,09	4,14	0,08	17,13	- 0,37
3	2	- 1,09	0,14	1,18	0,01	- 0,15
2	0	- 2,09	- 1,86	4,36	3,45	3,88
4	3	- 0,09	1,14	0,08	1,29	- 0,10
2	0	- 2,09	- 1,86	4,36	3,45	3,88
3	2	- 1,09	0,14	1,18	0,01	- 0,15
5	2	0,91	0,14	0,82	0,01	0,12
3	1	- 1,09	- 0,86	1,18	0,73	0,93
5	4	0,91	2,14	0,82	4,57	1,94
5	3	0,91	1,14	0,82	1,29	1,03
5	1	0,91	- 0,86	0,82	0,73	- 0,78
3	0	- 1,09	- 1,86	1,18	3,45	2,02
5	0	0,91	- 1,86	0,82	3,45	- 1,69
4	3	- 0,09	1,14	0,08	1,29	- 0,10
				47,96	62,38	13,23

$$r = \frac{\sum (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum (x_i - \bar{x})^2 \sum (y_i - \bar{y})^2}} = \frac{13,23}{\sqrt{2991,74}} = \frac{13,23}{59,69} = 0,24$$

Corrélation entre les hors-jeux tirés du côté opposé et la position en retrait du juge de touche

x_i	y_i	$x_i - \bar{x}$	$y_i - \bar{y}$	$(x_i - \bar{x})^2$	$(y_i - \bar{y})^2$	$(x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})$
4	2	3,91	0,64	15,28	0,40	2,50
1	0	0,91	- 1,36	0,82	1,84	- 1,23
5	2	4,91	0,64	24,10	0,40	3,14
5	1	4,91	- 0,36	24,10	0,12	- 1,76
7	2	6,91	0,64	47,74	0,40	4,42
7	2	6,91	0,64	47,74	0,40	4,42
5	3	4,91	1,64	24,10	2,68	8,05
3	3	2,91	1,64	8,46	2,68	4,77
4	0	3,91	- 1,36	15,28	1,84	- 5,31
3	1	2,91	- 0,36	8,46	0,12	- 1,04
2	0	1,91	- 1,36	3,64	1,84	- 2,59
4	0	3,91	- 1,36	15,28	1,84	- 5,31
2	0	1,91	- 1,36	3,64	1,84	- 2,59
3	3	2,91	1,64	8,46	2,68	4,77
5	4	4,91	2,64	24,10	6,96	12,96
3	1	2,91	- 0,36	8,46	0,12	- 1,04
5	1	4,91	- 0,36	24,10	0,12	- 1,76
5	0	4,91	- 1,36	24,10	1,84	- 6,67
5	1	4,91	- 0,36	24,10	0,12	- 1,76
3	0	2,91	- 1,36	8,46	1,84	- 3,95
5	2	4,91	0,64	24,10	0,40	3,14
4	2	3,91	0,64	15,28	0,40	2,50
				399,8	36,88	15,60

$$r = \frac{\sum (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum (x_i - \bar{x})^2 \sum (y_i - \bar{y})^2}} = \frac{15,60}{\sqrt{14744,62}} = \frac{15,60}{121,42} = 0,12$$

Corrélation de hors-jeux tirés en retard entre l'arbitre et le juge de touche

x_i	y_i	$x_i - \bar{x}$	$y_i - \bar{y}$	$(x_i - \bar{x})^2$	$(y_i - \bar{y})^2$	$(x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})$
1	0	0,28	- 1,77	0,07	3,13	- 0,49
3	1	2,28	- 0,77	5,19	0,59	- 1,75
0	2	- 0,72	0,23	0,51	0,05	- 0,16
0	0	- 0,72	- 1,77	0,51	3,13	1,27
1	5	0,28	3,23	0,07	10,43	0,90
0	7	- 0,72	5,23	0,51	27,35	- 3,76
0	2	- 0,72	0,23	0,51	0,05	- 0,16
1	3	0,28	1,23	0,07	1,51	0,34
0	1	- 0,72	- 0,77	0,51	0,59	0,55
0	0	- 0,72	- 1,77	0,51	3,13	1,27
0	0	- 0,72	- 1,77	0,51	3,13	1,27
0	0	- 0,72	- 1,77	0,51	3,13	1,27
1	1	0,28	- 0,77	0,07	0,59	- 0,21
0	3	- 0,72	1,23	0,51	1,51	- 0,88
1	0	0,28	- 1,77	0,07	0,59	- 0,49
1	1	0,28	- 0,77	0,07	0,59	- 0,21
0	1	- 0,72	- 0,77	0,51	0,59	0,55
0	1	- 0,72	- 0,77	0,51	0,59	0,55
0	1	- 0,72	- 0,77	0,51	0,59	0,55
2	3	1,28	1,23	1,63	1,51	1,57
3	4	2,28	2,23	5,19	4,97	5,08
				18,62	69,26	7,40

$$r = \frac{\sum (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y})}{\sqrt{\sum (x_i - \bar{x})^2 \sum (y_i - \bar{y})^2}} = \frac{7,40}{\sqrt{1289,62}} = \frac{7,40}{35,91} = 0,20$$

4. 3. ANALYSE DES RESULTATS

Les différentes corrélations entre :

- les hors-jeux tirés du côté opposé en rapport avec la position en profondeur du juge de touche,
- les hors-jeux tirés à la réception par le juge de touche et les hors-jeux tirés à la réception par l'arbitre,
- les hors -jeux tirés du côté opposé en rapport avec la position en retrait du juge de touche,
- les hors-jeux tirés par anticipation par l'arbitre et les hors-jeux tirés par anticipation par le juge de touche

n'ont pas été prouvés par nos calculs . Tous les coefficients de corrélation qui sont calculés étant insignifiants.

Nous avons trouvé des coefficients qui varient dans le même sens. Mais ces coefficients n'ont pas atteints la valeur 1 qui nous aurait permis de dire que les hors-jeux tirés à la réception ou du côté opposé sont en fonction de la position en profondeur ou en retrait. Et que les anticipations de l'arbitre ainsi que les retards sont en fonction de ceux du juge de touche.

Il faut noter que la corrélation est moins significative dans les relations entre les hors-jeux tirés du côté opposé et la profondeur.

Nous disions dans notre hypothèse que les juges de touche signalent beaucoup plus de hors-jeux du côté opposé que de leur côté propre.

Dans l'ensemble de nos matches, ceci n'est vrai que douze fois sur vingt deux soit 53 %.

Nous avons constaté que contrairement à ce que nous pensions, les retards ne sont pas très nombreux pour le juge de touche (9%), mais sont un peu élevés pour l'arbitre (23%). Les anticipations le sont moins (6% pour le juge de touche et 1% pour l'arbitre).

A notre grande surprise, le pourcentage de la position alignée l'emporte sur les pourcentages réunis des positions en retrait et en profondeur, respectivement 18% et 24%.

Les pourcentages réunis des positions alignées et en profondeur (42%) nous semble être élevés et significatifs. Cela veut dire en terme clair que dans 42% des cas, il peut y avoir des possibilités d'erreurs compte tenu de la position que peut prendre le juge.

Essayons de pousser l'analyse plus loin pour voir pourquoi les hors-jeux tirés du côté opposé sont plus nombreux. Et à quoi sont dus l'anticipation et le retard de l'arbitre et du juge de touche.

Il nous semblerait que le problème des hors-jeux tirés du côté opposé - leur nombre plus important - et du même côté sont liés à la perception dans le temps et dans l'espace des joueurs et du ballon. La perception que BRYANT J. CRATTY définit comme "un type très spécifique de données sensorielles - perception visuelle, perception auditive, perception kinesthésique." (1). Ce que M. Dugrand appelle "une garantie contre l'erreur" pour reprendre les termes de H. Wallon (2).

Pour expliquer la supériorité faible du reste - 53 % en valeur relative et 90 contre 79 en valeur absolue - des hors-jeux tirés du côté opposé et au même côté, nous pouvons nous appuyer sur des bases physiologiques.

L'oeil est composé d'un certain nombre d'éléments dont la rétine qui comporte la fovéa, riche en cônes. Elle assure les fines discriminations en distance et l'acuité visuelle qui peut être définie comme la propriété de distinguer deux points voisins. Et la rétine périphérique constituée de cônes (récepteurs de la vision diurne) et de

(1) B. CRATTY "Psychologie et activité sportive", éd. Vigotet Frères" Paris 1974, P. 119

(2) Marcel Dugrand, "Cours de football 3è année", P. 1

batonnets (servant à la vision de nuit), sensibles aux faibles stimulations, aux mouvements dans le champ, mais relativement imprécise.

Ainsi nous pouvons dire que la rétine a deux fonctions distinctes :

- assurer la vision focale ou centrale d'une part et
- assurer la vision périphérique ou ambiante d'autre part.

Cette vision focale balaie l'espace avec un mince faisceau de 10° de largeur et 7° en hauteur et la vision préiphérique couvre un champ de 180° .

L'étroitesse de la vision focale ou centrale permet de dire que le juge de touche se trouve dans l'impossibilité de toujours voir les joueurs les plus proches, parce que ces derniers ne se trouvant pas toujours dans son champ visuel. Et par conséquent il tire beaucoup plus de hors-jeux du côté opposé que du même côté.

Mais ceci peut il nous rassurer de l'exactitude des hors-jeux tirés ? Même si nous répondons positivement à la question, ce sera avec réserves. Un oculiste français, le Docteur Perdriel "estime qu'un juge de touche possédant une acuité visuelle suffisante (minimum 7/10 pour chaque oeil) peut facilement se tromper sur un hors-jeu situé de 40 à 50 m de sa position" (1).

Nous pensons pouvoir l'expliquer autrement. Si l'angle de perception est réduit, le juge ne peut pas percevoir tous les éléments de la situation du jeu. La distance aussi peut altérer la vision. En plus l'écran que font certains joueurs les plus proches peut diminuer, gêner la vision à distance des arbitres.

Les décisions des arbitres sont toujours, sinon souvent fonction de la perception de la situation. Mais le mouvement réel n'est pas toujours sensé être identique au mouvement perçu et ceci se répercute "dans le système visuel lui-même ou dans le processus de perception de la décision du système nerveux central" (2). C'est ce qui nous a amené à parler de la

(1) G. Caron et P. Schwinte "L'arbitrage du football" Ed Salvador 1971, p. 100

(2) H.A.T. Whiting, "Psychologie sportive", p. 171

notion d'illusion optique. Dans le cadre d'un match de football, l'arbitre devant une défense qui pratique le recul-frein peut être amené par le mouvement d'ensemble des partenaires et adversaires à avoir du mal à bien percevoir la situation. Il n'a souvent qu'une vision vague sinon indéterminée de la situation.

A côté de la fovéa dont nous parlions plus haut, il y a d'autres éléments qui entrent dans la constitution de l'oeil et naturellement participent dans la vision. Ce sont le cristallin, la cornée, l'iris qui contrôle l'entrée de la lumière par son orifice centrale, où elle passe, la pupille.

La réunion de tous ces éléments liés au cerveau permet de glaner des informations et de prendre des décisions.

Ainsi après la prise de l'information par la perception visuelle, celle-ci sera intégrée et suivie du décodage et de la prise de décision qui doivent être instantanés. Comme nous le dit Jean-Pierre BONNET "l'origine d'un mouvement ne peut se situer qu'au niveau des centres nerveux supérieurs et le geste se réalise selon la causalité unilatérale représentée par le schéma = CORTEX (idée et volonté du mouvement, -- ORDRE (moelle épinière, nerfs) --- MUSCLES (réalisation du mouvement)". (1)

En ce qui concerne l'arbitre, l'idée de prendre une décision qui se manifesterait par l'action de siffler ou de lever le drapeau est soustendue au préalable par une perception visuelle.

Les prises de décision doivent être instantanées et suivies de l'acte moteur.

Mais malgré tout, il y a eu des retards dans la prise de décision chez le juge de touche (9%), mais davantage chez l'arbitre (23%).

(1) J.P. BONNET, "vers une pédagogie de l'acte moteur"
Réflexions critiques sur les pédagogies sportives -
Ed. Vigot - 1983, p. 22

Ce retard peut être dû à la position de l'arbitre (en profondeur ou en retrait) qui ne peut pas bien apprécier la situation du jeu parce que n'ayant pas tous les éléments, son angle de perception étant réduit à cause de sa position.

Ce retard peut être expliqué autrement. Les éléments impliqués (joueurs et ballon) étant en continu mouvement, leur perception pose quelquefois des problèmes. C'est dans cette perspective qu'Adams (1961) cité par H.T.A. Whiting disait : "un signal mû de l'extérieur (la balle) définit un indice de performance (la trajectoire) et l'opérateur actionne un système de contrôle sur le signal d'arrivée"(1).

Une condition physique défectueuse n'est pas à exclure.

Un bon arbitre doit être capable de déceler le mouvement des joueurs et de prévoir celui de l'objet (le ballon). Mais il est mieux qu'il soit prompt à réagir aux situations. Pour réagir et bien juger une situation de jeu, de hors-jeu à proprement parler, l'arbitre doit percevoir avec précision le mouvement de la balle et des joueurs. Ces informations lui permettraient de bâtir sa réponse et d'agir de manière cohérente et organisée dans un environnement en perpétuel devenir.

Cet environnement dans lequel les joueurs et le ballon bougent et que les formes de défense ("ligne", "recul-frein", défense montante) changent est à connaître.

Les décisions de l'International F.A. Board sont pour la rapidité de prise de décision et soulignent : "l'arbitre doit siffler immédiatement sans attendre une interception possible du ballon par un adversaire, laquelle, si elle intervenait pourrait remettre en jeu un joueur qui était en position de hors-jeu" (2). En terme clair, la perception et l'analyse de la situation et la prise de décision matérialisée par un signal sonore ou visuel doivent être instantanés et simultanés.

(1) Adams (1961) cité par H.T.A. Whiting, "Psychologie sportive", P. 166

(2) L. LECLERCQ et CH. VAN DE VEGETE, "L'arbitre Edition 1986-1987"
mis à jour par Léon PLAETE, p. 161

Cette lenteur dans la prise de décision peut avoir un impact sur le comportement des joueurs et par conséquent sur le gain du match. C'est dans cet ordre d'idée que Rioux et Chappuis disaient : "la lenteur perceptive donne parfois à l'information générale un caractère anarchique néfaste à la qualité" (1) du jugement.

Conclusion

Les résultats au niveau de notre étude statistique nous montrent que les juges de touche ont tendance à avoir un placement plus ou moins défectueux. Mais tout de même ils s'alignent dans l'axe de la ligne du dernier défenseur au moment où ils signalent le hors-jeu. Ces hors-jeux signalés sont souvent du côté opposé (C.O.).

Bon nombre des hors-jeux sont signalés au dépent du ballon (D.B.) et sifflés par l'arbitre à ce moment précis.

(1) Georges Rioux et Raymond Chappuis, "L'équipe dans les sports collectifs"
2e Ed. - Paris 1977 , p.65

CONCLUSION GENERALE

En effet, la loi 11, loi contraignante du reste parce que posant des problèmes de limites spatio-temporelles, est d'une importance capitale dans l'évolution du football.

L'établissement et l'exploitation du questionnaire destiné aux arbitres, joueurs, entraîneurs et spectateurs, nous a permis de dégager les différentes modes de représentation (1) qui en découlent. Critiqués certes, le comportement des arbitres semble être apprécié de manière générale. De surcroît, pour une étude plus objective, notre expérimentation a reposé sur l'observation directe qui est d'une extrême utilité en matière de sport. Elle est un outil pertinent d'objectivation des faits (qui nous semblaient évidents au départ).

La nature des résultats enregistrés ne coïncident pas toujours avec nos soupçons :

- au Sénégal, les juges de touche signalent beaucoup plus de hors-jeux du côté opposé (C.O.) que du même côté (M.C.).

La maîtrise de l'espace proche étant souvent difficile, les joueurs situés au loin sont mieux aperçus,

- l'arbitre et le juge de touche n'anticipent pas assez et accusent du retard quant à la sanction et au signal du hors-jeu.

Les problèmes sont relatifs en partie à la position par rapport à la ligne ou à l'axe des défenseurs et à la vision (mauvaise ou à retardement).

En effet, au moment de ses interventions, le juge de touche peut occuper différentes positions. Il s'agit de la position alignée (A) par rapport à l'axe du dernier défenseur (58% des cas), de la position en retrait (18%) et la position en profondeur (P) soit 24% des cas.

(1) Comment ils sont vus par eux-mêmes et par le public :

- Notons aussi la collaboration et la conjugaison des actions plus ou moins bonnes entre le juge de touche et l'arbitre dans leur prise de décision. En effet, rares ont été les divergences car l'arbitre "maître du terrain", s'est abstenu de siffler dans 13% des cas ou a sifflé sans que le juge de touche n'intervienne.

En somme, cette étude se révèle être d'une extrême utilité pour la formation des arbitres (initiale et continue) en tant qu'instrument d'observation individuelle pouvant servir par la suite de support aux critiques (outil d'évaluation) et allant dans le sens d'une meilleure harmonisation des actions des juges de touche et des arbitres. La tâche incombe en premier à ceux qui sont chargés de la formation des arbitres (ARBITRES). Secondairement aux éducateurs, aux enseignants d'EPS qui doivent initier encadrer, orienter, former les enfants dès leur jeune âge.

Sur le plan de l'organisation de l'aire de jeu, les bandes de gazon de deux mètres de large et de couleurs différentes parallèles à la ligne de but, pourraient y jouer un rôle non négligeable.

Mais ceci peut et doit être soutenu par une formation théorique des systèmes de jeu. Cette formation pourrait être un complément ou une base même de la formation des arbitres face à des défenses changeantes sans cesse au cours du jeu.

Dans cette perspective, il nous semble que la théorie doit être accompagnée de la pratique : ce qui n'est pas le cas pour les arbitres stagiaires durant la formation théorique. Et que la période d'apprentissage théorique des lois du jeu est "caractérisée par la coupure entre la représentation et la réalisation motrice, entraînant le clivage entre la sphère intellectuelle et la sphère affectivo-motrice- Ce déséquilibre est partiellement dû à un enseignement trop verbal et trop conceptuel sans référence suffisante à l'expérience vécue et à l'action de l'enfant sur le milieu" (1)

(1) Docteur Le Boulch "Education par le mouvement" p. 42

ANNEXES

ANNEXE 1

Les tableaux des vingt-deux (22) matches observés et leur commentaire.

Match n° 1 - SOTRAC - LIBANAIS

Tableau 1

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A L U X →	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	1	4	0	3	2	1	3	1	0	1	3	0	1	
%	20	80	0	60	40	20	60	20	0	20	60	0	20	

Commentaire

80 % des hors-jeux sont tirés du côté opposé et 60 % en position alignée, 60 % au départ du ballon aussi bien pour l'arbitre que pour le juge de touche.

C'est une identité de vue, donc une bonne collaboration qui se dégage entre l'arbitre et le juge de touche.

Match n° 2 = DIAL DIOP - ANCIENNES GLOIRES

Tableau 2

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A L U X	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	4	1	2	3	0	0	2	3	0	0	4	1	0	
%	80	20	40	60	0	40	60	0	0	80	20	0		

Commentaire

La plupart des hors-jeux sont sifflés en position alignée et du même côté. Mais on note une prise de décision tardive du juge de touche par rapport à l'arbitre. Une fois sur deux, l'arbitre siffle avant le juge de touche.

Match n°3 : SIDEC - JA

Tableau 3

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas				siffle		ne siffle pas	
	CÔTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
X	4	5	1	6	2	2	7	0	0	0	5	2	2
%	44	56	11	67	22	22	78	0	0	0	56	22	22

Commentaire

La presque totalité des hors-jeux sont signalés au départ du ballon (78 %) et en position alignée. Mais il y a eu quand même quelques anticipations du juge de touche, contrairement à l'arbitre qui prend du retard à la prise de décision. Il siffle à la réception ou ne le fait pas du tout.

Match n° 4 : ASFA - DIAL DIOP

Tableau 4

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas				siffle		ne siffle pas	
	CÔTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
X	1	5	0	5	1	0	6	0	0	0	5	0	1
%	17	83	0	83	17	0	100	0	0	0	83	0	17

Commentaire

Bonne collaboration du juge de touche et de l'arbitre qui tirent les hors-jeux presque tous au départ du ballon.

83 % des hors-jeux sont signalés du côté opposé et en position alignée par le juge de touche.

Match n° 5 : ASFA - RAIL

Tableau 5

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O U C H E A R B I T R E	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas		siffle		ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	2	7	3	4	2	1	7	1	0	0	3	5	1	
%	22	78	33	45	22	11	78	11	0	0	33	56	11	

Commentaire

Nous notons beaucoup de retard au niveau de la prise de décision du juge de touche qui siffle 56% des hors-jeux à la réception du ballon.

Il y a une irrégularité notoire du juge de touche dans le placement. Il prend toutes les positions alignée, profondeur, retrait. 78 % des hors-jeux sont signalés au côté opposé.

Match n°6 : J.A - JARAAF

Tableau 6

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O U C H E A R B I T R E	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas		siffle		ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	3	7	4	4	2	0	9	1	0	0	3	7	0	
%	30	70	40	40	20	0	90	10	0	0	30	70	0	

Commentaire

L'arbitre ne se base que sur le juge de touche pour sanctionner un hors-jeu, donc siffle souvent à la réception du ballon (70%).

La position du juge de touche est très variée avec la tendance à se placer en profondeur ou aligné. 70% des hors-jeux sifflés se trouvent du côté opposé. Il signale 90 % des hors -jeux au départ du ballon.

Match n° 7 : DIAL-DIOP - ETICS

Tableau 7

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E A R B I T R E	LE JUGE DE TOUCHE								L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU								ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	X →	0	5	0	2	3	0	4	0	1	0	2	2
%	0	100	0	40	60	0	80	0	20	0	40	40	20

Commentaire

Le juge de touche se place plutôt en retrait 60% des cas, et tous les hors-jeux signalés se situent du côté opposé.

En même temps qu'il y ait stabilisé pour les hors-jeux signalés du même côté, il y en a pour le moment, le départ du ballon. Nous notons une attitude contraire chez l'arbitre qui a des prises de décision fluctuante. L'arbitre tire tantôt au départ du ballon, tantôt à la réception.

Presque une fois sur deux, ils se sont mis en opposition (l'un siffle et l'autre ne lève pas son drapeau ou vice versa)

Match n° 8 ASFA - RAIL

Tableau 8

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E A R B I T R E	LE JUGE DE TOUCHE								L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU								ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	X →	5	3	4	1	3	0	5	1	2	0	4	3
%	62,5	37,5	50	12,5	37,5	0	62,5	12,5	25	0	50	37,5	12,5

Commentaire

L'arbitre et le juge de touche sont souvent en opposition. Tous les deux sanctionnent le hors-jeu à des moments très variés.

Il y a souvent une irrégularité du juge de touche dans sa position qui ne s'est aligné qu'une fois sur huit cas.

62,5 % des hors-jeux ont été signalés du même côté.

37,5 % des hors-jeux tirés par l'arbitre le sont à la réception du ballon.

Match n° 9 SENEGAL ESPOIR - VASCO DE GAMA

Tableau 9

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A L U X	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	6	4	6	4	0	0	10	0	0	0	8	1	1	
%	60	40	60	40	0	0	100	0	0	0	80	10	10	

Commentaire

Bonne entente, d'une manière générale, dans les prises de décision de l'arbitre et du juge de touche.

80% des hors-jeux sont sifflés au départ du ballon par l'arbitre et 100% des hors-jeux sont signalés par le juge au départ du ballon.

Le juge de touche a tendance à se placer en profondeur.

Match n° 10 = JA - VASCO DE GAMA

Tableau 10

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A L U X	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	DB	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	4	3	2	4	1	0	7	0	0	0	6	0	1	
%	57	43	29	57	14	0	100	0	0	0	86	0	14	

Commentaire

Bonne collaboration de l'arbitre et du juge avec la majorité des hors-jeux sifflés au départ du ballon. 100% pour le juge et 86 % pour l'arbitre.

Le juge de touche se met à toutes les positions pour signaler les hors-jeux, mais à majorité aligné (57%).

Match n° 11= LIONS - VASCO DE GAMA

Tableau 11

T O U C H E	LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU												
	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas				siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	D.B
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	1	2	0	3	0	0	3	0	0	0	1	0	2
%	33	67	0	100	0	0	100	0	0	0	33	0	67

Commentaires

Le nombre de hors-jeux est frappant par leur petitesse. Tous ont été signalés par le juge de touche en position alignée et au départ du ballon. Mais malgré tout, deux soit 67 % n'ont pas été sifflés par l'arbitre.

Match n° 12 = JARAAF - SEIB

Tableau 12

T O U C H E	LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU												
	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas				siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	D.B
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	5	4	3	6	0	0	7	1	1	0	6	3	0
%	56	44	33	67	0	0	78	11	11	0	67	33	0

Commentaire

Le juge de touche signale de façon quasi équilibrée aussi bien du même côté que du côté opposé et pour la plupart du temps en position alignée.

La plus grande partie des hors-jeux sont tirés au départ du ballon par le juge de touche et l'arbitre.

Match n° 13 = JARAAF - SIDEC

Tableau 13

T O T A U X →	LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU												
	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	lève son drapeau					ne lève pas				siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	D.B
MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
→	5	2	0	7	0	2	5	0	0	0	5	0	2
%	71	29	0	100	0	29	71	0	0	0	71	0	29

Commentaire

Bonne position du juge de touche qui a sifflé tous les hors-jeux en étant aligné.

29 % des hors-jeux sont signalés du côté opposé et avant le départ du ballon. Deux hors-jeux sur sept signalés par le juge n'ont pas été sifflés par l'arbitre.

Match n° 14 = ASFA - US GOREE

Tableau 14

T O T A U X →	LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS-JEU												
	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE			
	lève son drapeau					ne lève pas				siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	DB	ADB	DB	RB	D.B.
MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
→	11	3	2	9	3	4	9	1	0	0	13	1	0
%	79	21	14	64	22	29	64	7	0	0	93	7	0

Commentaire

29 % des hors-jeux signalés par le juge de touche l'ont été par anticipation; onze sur quatorze sont signalés du même côté.

La position du juge de touche est plus ou moins instable.

93 % des hors-jeux sont sifflés par l'arbitre au départ du ballon.

Match n° 15 = US GOREE - JA

Tableau 15

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A U X → %	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas		siffle		ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.		ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	7	5	2	6	4	0	12	0	0	0	5	3	4	
	58	42	17	50	33	0	100	0	0	0	42	25	33	

Commentaire

La position du juge de touche quand il lève son drapeau est très variée.

Plus de la moitié des hors-jeux tirés du côté opposé le sont en position en retrait. Tous les hors-jeux sont signalés par le juge au départ du ballon. Il ressort des statistiques que la collaboration entre le juge et l'arbitre font défaut. Sur douze hors-jeux signalés, huit seulement ont été sifflés dont trois à la réception.

Match n° 16 = ASFA - SIDEC

Tableau 16

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU														
T O T A U X → %	LE JUGE DE TOUCHE									L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU									ne lève pas		siffle		ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.		ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-	
	1	3	1	2	1	0	3	1	0	0	2	0	2	
	25	75	25	50	25	0	75	25	0	0	50	0	50	

Commentaire

La position du juge de touche est instable, trois hors-jeux sur quatre sont signalés du côté opposé dont deux en profondeur. La collaboration n'est pas parfaite, car 50% des hors-jeux signalés ne sont pas tirés par l'arbitre.

Match n° 17 = DIAL DIOP - US RAIL

Tableau 17

		LE JOUEUR ETANT EN POSITION					DE HORS - JEU						
T O T A L X %	LE JUGE DE TOUCHE		LEVE SON DRAPEAU			ne lève pas			L'ARBITRE				
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	siffle			ne siffle pas	
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	5	5	4	5	1	0	9	1	0	0	9	1	0
	50	50	40	50	10	0	90	10	0	0	90	10	0

Commentaire

Il y a un équilibre entre les hors-jeux tirés du côté opposé et du même côté. Le juge de touche est souvent en profondeur (40% des interventions).

90 % des hors-jeux sont tirés au départ par le juge et aussi par l'arbitre. Il y a une bonne collaboration dans l'ensemble entre l'arbitre et le juge.

Match n° 18 = JARAAF - SONACOS

Tableau 18

		LE JOUEUR ETANT EN POSITION					DE HORS - JEU						
T O T A L X %	LE JUGE DE TOUCHE		LEVE SON DRAPEAU			ne lève pas			L'ARBITRE				
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	siffle			ne siffle pas	
	M.	CO	P	A	R	-	+	-	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	2	5	3	4	0	0	7	0	0	0	6	1	0
	29	71	43	57	0	0	100	0	0	86	14	0	

Commentaire

71 % des hors-jeux sont signalés du côté opposé et 43 % à partir de la position en profondeur.

Il y a une bonne collaboration du juge et de l'arbitre avec 100 % des hors-jeux au départ pour le premier et 86 % pour le second.

Match n° 19 = SONACOS - SIDEC

Tableau 19

		LE JOUEUR ETANT EN POSITION					DE HORS - JEU						
T O T A U X → %	LE JUGE DE TOUCHE					L'ARBITRE							
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas	siffle			ne siffle pas			
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
		3	5	1	6	1	0	7	0	1	0	6	1
	37,5	62,5	12,5	75	12,5	0	87,5	0	12,5	0	75	12,5	12,5

Commentaire

Nous remarquons une position assez stable du juge de touche avec 75 % des hors-jeux sifflés en position alignée.

Cinq hors-jeux sur huit ont été signalés du côté opposé soit 62,5 % des cas.

La collaboration n'est pas totale et parfaite. Chacun a sifflé un hors-jeu que l'autre n'a pas tiré. 87,5 % des hors-jeux ont été signalés par le juge et 75 % par l'arbitre.

Match n° 20 = Jaraaf - DIAL DIOP

Tableau 20

		LE JOUEUR ETANT EN POSITION					DE HORS - JEU						
T O T A U X → %	LE JUGE DE TOUCHE					L'ARBITRE							
	LEVE SON DRAPEAU					ne lève pas	siffle			ne siffle pas			
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
		2	3	0	5	0	0	5	0	0	0	4	1
	40	60	0	100	0	0	100	0	0	0	80	20	0

Commentaire

Très bonne position du juge de touche qui a signalé tous les hors-jeux en étant aligné, avec 60% au côté opposé.

Aucun hors-jeu n'a échappé à la vigilance du juge au départ du ballon, alors que l'arbitre tire 80 % au départ du ballon.

Match n° 21 = GOREE - LINGUERE

Tableau 21

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E X →	LE JUGE DE TOUCHE								L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU								ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	1	5	0	4	2	0	3	2	1	0	2	3	1
%	17	83	0	67	33	0	50	33	17	0	33	50	17

Commentaire

Il y a une fluctuation au niveau de la prise de décision c'est-à-dire des moments aussi bien pour l'arbitre que pour le juge de touche. Ils interviennent au départ du ballon, à la réception, ou ne sifflent pas.

Beaucoup de hors-jeux ont été sifflés à la réception du ballon, 33 % pour le juge et 50 % pour l'arbitre.

Match n° 22 = DIAL DIOP - SEIB

Tableau 22

LE JOUEUR ETANT EN POSITION DE HORS - JEU													
T O U C H E X →	LE JUGE DE TOUCHE								L'ARBITRE				
	LEVE SON DRAPEAU								ne lève pas	siffle			ne siffle pas
	COTES		POSITIONS			ADB	DB	RB	D.B.	ADB	DB	RB	D.B.
	MC	CO	P	A	R	-	+	-	-	-	+	-	-
	6	4	3	5	2	0	6	3	1	0	5	4	1
%	60	40	30	50	20	0	60	30	10	0	50	40	10

Commentaire

Beaucoup de hors-jeux ont été sifflés à la réception du ballon (30 % pour le juge et 40 % pour l'arbitre).

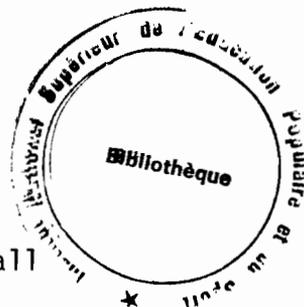
Il n'y a pas d'uniformité dans les prises de décision (ADB, DB, RB)*

Au niveau des positions, il n'y a pas non plus uniformité quand le juge lève son drapeau.

* A.D.B. : avant le départ du ballon
D.B. : au départ du ballon
R.B. : à la réception du ballon

- B I B L I O G R A P H I E -

OUVRAGES



- CARON (G) et SCHWINTE (P), l'arbitrage de football
Ed. Salvador, 1971 - 270 pages
- CRATTY (B.J.), Psychologie et activité sportive, Paris,
Vigot et Frères, 1974 - 244 pages
- DUFOUR (J), Football moderne, Paris, Bornemann, 1974, 4è édition - 160 pages
- DUGRAND (M.), Libre propos sur le football, Bordeaux, Labotex-Service, 1973
113 pages
- LE BOULCH (Docteur J.), l'Education par le mouvement, Paris, ESF, 1973,
11è édition - 243 pages
- LECLERCQ (L.) et VAN DE VEEGAETE (Ch.), L'arbitrage,
Edition 1986-1987... 368 pages
- MAHLO (F.), L'acte tactique en jeu, Paris, Vigot et Frères, 1974 - 246 pages
- WHITING (H.T.A.), Psychologie sportive, Paris, Vigot et Frères, 1976 -
367 pages.

NOTES DE COURS ET DOCUMENT

- DUGRAND (M.), Cours de football 3ème année, 1986, 31 pages
- GODBOUT (P.), Initiation à la recherche en Sciences de l'activité
physique, Canada, Octobre 1986.
- François F. GUEYE - Mémoire de Maîtrise es-STAPS 1986